

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2020

Régulièrement convoqué en date du 08 janvier 2020, le Conseil municipal de la commune de Verfeil s'est réuni en séance publique, le 14 janvier 2020 à 20h30, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire.

Etaient présents : JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. ROMERO, M. ORRIT, C. DEBONS, M. DEYMES, MJ. SCHIFANO, C. VILESPY, N. BEN AÏM, A. CERCLIER, R. PRADELLES, E. UMUTESI, A. CIERCOLES, M. PLANA, R. DEMATTEIS, RM. MARTINEZ FUENTE, B. BRESSON, JC. LAPASSE et I. BARTHE

Absents excusés : A. SECULA, V. AZAM et N. POINDRELLE

Pouvoirs : A. SECULA à C. DEBONS
V. AZAM à JP. CULOS

Secrétaire de séance : M. Francis GARRIGUES a été élu secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE-2019 - D01-2020

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

2. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS - POUR INFORMATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 3-2017 en date du 7 mars 2017, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat, pour :

- prendre toute décision concernant la préparation et la passation des marchés et des accords-cadres pouvant être passés suivant une procédure adaptée d'un montant inférieur à 50 000 € H.T. s'agissant de fournitures et de services et d'un montant inférieur à 150 000 € H.T. s'agissant de travaux, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

DECISION N° 24-2019 : PATRIMOINE

**Bail de location appartement, sis 2 Place du Château
Mmes Mîna CARLIER et Aude VIGNON**

DECISION N° 25-2019 : MARCHE PUBLIC

**Marché à procédure adaptée
Fournitures de denrées alimentaires pour la cuisine centrale
Lot n° 5 - Volailles fraîches - BLASON D'OR SAS (24)
Avenant au marché n° 2**

DECISION N° 26-2019 : MARCHE PUBLIC

Marché à procédure adaptée
Rénovation du mur de la place des Poilus
Micropieux – Fondations spéciales
Attribution du marché – S.A.S.U. COFEX Littoral (33)

DECISION N° 27-2019 : MARCHE PUBLIC

Marché à procédure adaptée de services d'assurance
Lot unique – Flotte automobile et risques annexes
Avenant n° 4 au marché conclu avec SMACL Assurances

DECISION N° 28-2019 : MARCHE PUBLIC

Marché à procédure adaptée de services d'assurance
Lot n° 1 – Assurance dommages aux biens
Avenant n° 2 au marché conclu avec SMACL Assurances

3. CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LOISIRS, EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD – D02-2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de prise en charge financière ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de prise en charge financière à intervenir entre la commune et l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud au titre de l'année scolaire 2019/2020.

DONNE DELEGATION au Maire pour signer la convention, jointe en annexe à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

4. SUBVENTION COLLEGE JEAN GAY – SEMAINE DE L'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE – D03-2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE d'allouer au collège Jean GAY une subvention de 200 € au titre de l'organisation de la Semaine de l'Education à la Santé et à la Citoyenneté.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2020, compte 6574.

Pour 22 Contre : 0 Abstentions : 0

5. FINANCES – BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE n° 2 – D04-2020

OUÏ la présentation du projet de décision modificative n° 2 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux en régie 2019 intégrés à la décision modificative n° 2, joints en annexe à la présente délibération.

APPROUVE la décision modificative n° 2.

Pour 22

Contre : 0 Absentions : 0

6. AUTORISATION D'EXECUTION DE CERTAINES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020 - D05-2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 ;

CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée en avril 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tel que détaillé ci-dessus.

Pour : 22

Contre : 0 Abstentions : 0

7. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE - ENVELOPPE POUR PETITS TRAVAUX URGENTS 2020 - D06-2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la procédure de traitement des petits travaux urgents proposée par le SDEHG.

DIT que la part restant à la charge de la commune sera couverte sur fonds propres dans la limite de 10 000 €.

MANDATE le Maire à l'effet :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes,
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
- de valider la participation de la commune,
- d'assurer le suivi des participations communales engagées.

DONNE DELEGATION au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

PRECISE que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

8. DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'OCCITANIE ET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE – ACCUEILS DE PROXIMITE – CONVENTION DE PARTENARIAT – D07-2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le projet de rénovation extérieure de l'église Saint-Blaise ;

CONSIDERANT que ce projet nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de rénovation extérieure de l'église Saint-Blaise.

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

9. SYNDICAT DEPARTEMENT D'ENERGIE DE LA HAUTE GARONNE – RAPPORT D'ACTIVITE 2018 – D08-2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39 ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de l'année 2018 élaboré par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne.

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

10. TRAVAUX DE RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT BLAISE – AUTORISATION D'URBANISME – D09-2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le projet de rénovation extérieure de l'église Saint-Blaise ;

CONSIDERANT que ce projet nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux de rénovation extérieure de l'église Saint-Blaise

Pour 22 Contre : 0 Abstentions 0

11. SANITAIRES PUBLICS BOULODROME – AUTORISATION D'URBANISME – D10-2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le projet de construction de sanitaires publics sur le terrain d'assiette du boulo-drome ;

CONSIDERANT que ce projet nécessite le dépôt d'une demande de déclaration préalable ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour la construction de sanitaires publics sur le terrain d'assiette du boulo-drome.

Pour : 22

Contre : 0 Abstentions : 0

12. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.